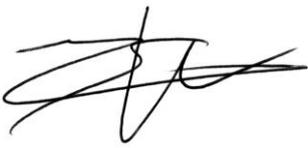


Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur Giuseppe ANDOLFI 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Février 2017	
<p>Facture de : M. Giuseppe Andolfi</p> <p>Au prorata temporis de 17 jours</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du mois février 2017</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 12 février 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> 	<p>Détail</p> <p>- Loyer nu : 350,00 €</p> <p>- Charges / Provisions de Charges : 30,00 €</p> <p>Montant total du terme : 380,00 €</p>
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1^{er} et le 5 du mois, tel que prévu au bail.